

République Française

Département du Jura

Nombre de membres

Afférents au conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à

la délibération : 15

Date de convocation

26 septembre 2014

Date d'affichage :

13 octobre 2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en

Préfecture le

et publication ou

notification du

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mil quatorze le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SERRETTE Florent - Maire

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Nicolas GRIFFOND, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Secrétaire : Carmen VALLET

Objet : Retrait de la compétence « terrains synthétiques »

M. le Maire propose au conseil municipal de formuler auprès de la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy, une demande de retrait de compétence concernant les terrains de sports et de loisirs situés rue du Martinet (terrain de foot stabilisé et terrain de tennis). En effet, il apparait que ces équipements sont davantage des terrains destinés à la pratique des loisirs plutôt que du sport en équipe. De même, la Commune pourrait utilement les réhabiliter et développer le secteur avec des tables, bancs, terrains de pétanque... à destination des jeunes et des habitants.

Le conseil municipal accepte la demande et charge M. le Maire de contacter la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Florent SERRETTE

